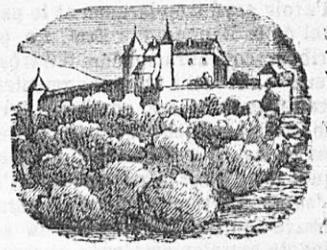




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et samedi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration : Rue de la Sionge, Bulle

HORAIRE D'ÉTÉ : BULLE, dép. 5³⁰ 7²⁵ 10⁰⁵ 2³⁵ 6⁴⁵. — BULLE, arr. 7⁰⁷ 9¹⁰ 12²⁵ 4²⁷ 9³⁵.

ANNONCES
District de la Gruyère: une seule insertion, 15 c.; annonces répétées, 10 c. Canton et Suisse, 15 c. Etranger, 20 c. la ligne ou son espace. Réclames: Suisse, 30 cent. Etranger, 40 c. la ligne. S'adr. à l'Agence de publicité Haassenstein et Vogler, 84, rue de Boursy, (Cercle catholique 1^{er} étage)

ABONNEMENTS
Suisse. 1 an, Fr. 4.50
6 mois : 2.50
Etranger. 1 an : 6.—
6 mois : 3.—
payables d'avance.
Prix du numéro : 5 cent.
On s'abonne dans les bureaux de poste.

CONGRÈS RADICAL

Samedi, 8 juillet, s'est tenu à Berne le congrès annuel du parti radical suisse. Cette assemblée des délégués de notre parti revêtait, cette année-ci, une importance toute particulière, en raison des événements qui devaient être mis en discussion et des tendances séparatistes auxquelles ces événements donnaient justement lieu. Après un exposé de M. Lohner, conseiller national, président, sur la situation politique du parti, l'assemblée s'est occupée tout spécialement des rapports entre le pouvoir civil et le pouvoir militaire, et de l'étranglement de la discussion au Conseil national au sujet des préparatifs destinés à occuper la Suisse française par des contingents de troupes au moment du succès des trop fameux colonels. M. Wettstein, député aux Etats, de Zurich, lut une résolution proposée au vote du parti, résolution de la teneur suivante :

1. Regrettant que, dans la question des préparatifs des trais militaires, le contact entre les autorités civiles et militaires, qui répond à nos institutions politiques, ait fait défaut ;
 2. Prenant acte des motifs qui ont engagé, le 23 juin, la majorité du Conseil national à prononcer la clôture des débats sur la question des trais militaires et du mécontentement, compréhensible au point de vue de la liberté de la discussion, que cette décision a causé en Suisse romande ;
 3. Demandant que le pouvoir civil maintienne la suprématie sur le pouvoir militaire ;
 4. Exprimant la ferme volonté que la politique suisse demeure fidèle à la notion de l'Etat fédératif et aux traditions suisses de liberté et de démocratie ;
- Compte fermement que, en présence des dangers qui menacent notre pays, le parti radical démocratique de la Suisse romande et de la Suisse allemande abordera avec ensemble et énergie la solution des tâches importantes et urgentes qui l'appellent.
- De leur côté, les délégués neuchâtelois, par l'organe de M. le procureur-général Béguin, présentèrent un projet de résolution, de la teneur suivante :
- L'assemblée des délégués du parti radical démocratique suisse, sur la proposition des radicaux neuchâtelois : Déploie que des renseignements inexacts aient été donnés par la direction de l'armée au chef du Départe-

ment militaire fédéral sur la question des préparatifs de trais militaires ; Désapprouve le vote du Conseil national, du 23 juin 1916, par lequel la discussion générale sur cet objet a été empêchée ; Demande que les pratiques antidémocratiques introduites dans l'armée soient abolies ; Demande que le pouvoir civil exerce sa complète suprématie sur l'autorité militaire et que toute violation de ce principe soit frappée des sanctions nécessaires ; Insiste pour que la politique suisse soit orientée à nouveau dans un sens strictement conforme à la notion de l'Etat fédératif et à nos traditions de liberté et de démocratie.

La discussion a duré près de six heures. Les radicaux de la Suisse allemande se rallièrent à la proposition officielle du parti, tandis que tous les radicaux romands soutinrent la résolution proposée par les délégués neuchâtelois.

Les deux propositions furent mises aux voix, article par article. Comme il fallait s'y attendre, celle des délégués romands fut mise en minorité ; elle ne réunit en effet que 89 à 115 voix, sur près de 350 votants.

Au vote final, la proposition présentée par M. Wettstein fut adoptée par 263 voix contre 49. Une fois de plus, c'est la majorité d'une minorité par une majorité intrinsèque. Et, en dépit de leurs justes revendications, de leurs protestations justifiées, les romands ne peuvent que faire entendre leur voix, mais sont finalement tenus sous tutelle. Une fois de plus, ils ont la conviction que les tendances qui ont vu le jour à Genève et à Neuchâtel n'avaient rien autre que de justifié. Ce mouvement séparatiste a donné lieu à la déclaration suivante, votée à l'unanimité :

Le comité central du parti radical-démocratique suisse reconnaît que la réserve et les trop longues incertitudes qui ont entouré les circonstances de l'entretient avec le chef de l'état-major ont pu justifier les inquiétudes patriotiques des radicaux genevois, mais il estime que les explications définitives qu'apporte la lettre de MM. les conseillers fédéraux Schulthess et Hoffmann dont les délégués ont eu connaissance le 8 juin sont de nature à dissiper ces inquiétudes et que l'incident von Sprecher peut être considéré comme clos.

Le parti radical suisse est d'ailleurs absolument d'accord avec les radicaux genevois pour affirmer et maintenir l'entière suprématie du pouvoir civil sur l'autorité militaire et pour réagir

contre les excès possibles d'une centralisation bureaucratique à outrance. Dimanche, 9 juillet, le congrès a repris ses travaux, lesquels ont porté sur l'importante question de la réforme financière fédérale.

Encore M. Sallin.

On nous écrit : L'ex-directeur de la Banque de l'Etat paraît décidément s'occuper davantage des intérêts de notre établissement financier cantonal qu'à l'époque où il en dirigeait les destinées. Dans une correspondance publiée dans le numéro de mercredi 12 juillet, il prend à partie l'administration actuelle. Sans vouloir prolonger indéfiniment une polémique du reste absolument stérile, il nous paraît nécessaire, cependant, dans l'intérêt de la vérité, de rectifier certains chiffres erronés sur lesquels s'appuie l'argumentation de l'ex-directeur Sallin.

M. Sallin proclame qu'il a réussi, tout en faisant à sa clientèle d'emprunteurs des conditions bien plus avantageuses que celles appliquées actuellement, à réaliser des bénéfices au moins aussi considérables que ceux accusés par les comptes de la Banque de l'Etat des années 1913, 1914 et 1915. Il signale, en particulier, comme cause déterminante de cette situation, l'augmentation considérable des traitements touchés actuellement par le personnel.

1. *La question des taux.* — La Banque a immobilisé plus de 12 millions dans les entreprises électriques et ferroviaires de l'Etat, dont l'intérêt est compté exactement au même taux qu'avant la crise. Le solde du capital de dotation et le produit des dépôts ont été utilisés en placements hypothécaires et en opérations commerciales dont le taux a été augmenté, il est vrai, d'un 1/2 % environ depuis 1912. Cette aggravation se justifie pleinement, si l'on tient compte du fait que la plus grande partie des capitaux qui ont servi à effectuer ces opérations coûtent à la Banque, actuellement, sensiblement plus cher qu'avant la déclaration de guerre. La Banque ne peut plus faire aujourd'hui les mêmes conditions qu'à l'époque où elle payait à ses dépôts à terme le 4 et le 4 1/4. Il lui est impossible de prêter au 4 ou au 4 1/2 des sommes dont elle paie l'intérêt aux déposants au 4 3/4. Cela aussi, Monsieur Sallin, c'est l'A B C du métier.

2. *Les bénéfices.* — Les résultats des recherches comptables contenues dans la duplique de la Banque de l'Etat démontrent d'une façon péremptoire que le bénéfice annuel net réalisé pendant les 19 premiers exercices a été, en moyenne, d'environ 200,000 fr. M.

Sallin annonce des résultats beaucoup plus considérables, parce qu'il s'en tient aux bénéfices fictifs accusés dans sa comptabilité artificielle. Entendons-nous sur la signification du mot « bénéfice net ». Pour nous, le bénéfice net, c'est le bénéfice disponible réalisé par la propre activité de la Banque de l'Etat. Il y a lieu, dès lors, de déduire, des chiffres mirifiques avancés par M. Sallin, d'abord la part considérable que la Banque encaissait autrefois comme participation au produit de la vente des bois coupés dans les forêts de l'Etat. Elle est privée, aujourd'hui, de cette recette extraordinaire. Il faut déduire, en outre, des 740,000 fr. dont parle M. Sallin, 240,000 fr. prélevés en 1912 sur les réserves pour couvrir des pertes sèches, conséquences d'anciennes opérations non encore liquidées. Sans compter, paraît-il, que cette somme se révéla absolument insuffisante. Les gens bien renseignés prétendent en effet qu'en 1913 et 1914 les bénéfices furent considérablement réduits par les prélèvements effectués pour couvrir certains déficits que l'on n'avait pu amortir avec les 240,000 fr. dont il est question ci-dessus. Ce ne serait donc qu'en 1915 que la Banque aurait enfin pu marcher normalement. Le compte approuvé en mai dernier par le Grand Conseil, sur la proposition du rapporteur M. Barisch, accuse un bénéfice très satisfaisant de 690,000 francs. L'utilisation de cette somme est détaillée à la page 7 du rapport présenté. Soit :

240,000 fr. ont été versés aux réserves de la Banque ; 80,000 fr. à l'Université ; 20,000 fr. à la caisse de retraite des employés ; 350,168 fr. 18 ont été versés à la Trésorerie de l'Etat.

C'est la première fois que la caisse du canton recevait un appoint de la Banque de l'Etat.

Comparant ces sommes au chiffre de Fr. 200,000. — ci-dessus, il nous paraît paradoxal que l'on puisse prétendre que les bénéfices réalisés par l'administration actuelle soient plutôt inférieurs à ceux obtenus autrefois. Du reste, comment les bénéfices Sallin auraient-ils été importants quand, en quelques années, on perd un million et demi en Syrie, Fr. 400,000. — dans l'affaire Raoul Pictet, Fr. 500 mille — dans le Village suisse, etc., etc. ? Et cependant nous sommes larges dans nos appréciations. Nous sommes sûrs que les contradicteurs de M. Sallin n'ont encore pas déduit des millions qu'il a soi-disant gagnés au pays, les centaines de mille francs d'intérêts dus par les C. E. G. que Sallin comptabilisait comme bénéfice net, alors qu'il avait à faire à un débiteur insolvable. Et dire que Sallin touchait des tantièmes sur ces intérêts non payés et sur les intérêts des sommes placées en Syrie !

3. *Frais d'administration.* — Personne n'a jamais reproché à M. Sallin

U, ébéniste
glise
et de la remise
genres de men
haussures
mann, Bulle
Cheval-Blanc.
ix de chaussures en
naires pour Men
malgré la forte hausse
rix sans concurrence.
Maison de confiance.
Se recommande.
irgeois, Bulle.
ra entendre le nouvel
Soléa
onnements. Programme
a Gruyère.
N. PESSE.
s bonifions les intérêts
sponible à-vue ;
suivant l'importance
1 à 5 ans de terme. Ti
e à notre charge.
chèques sont délivrés
de la Gruyère.
à Bulle.
OR
ant
c an-
bé-
jour
BLE & C, Lausanne.
resser à la maison ci-dessus
ture B. MAYOR.
quets, fr. 2, franco.
Sommelière
t honnête est demandée
tablissement de Bulle.
resser sous P 1144 B à
citas S. A., Bulle.
F. Ormin
SAGE-FEMME
it des pensionnaires
à toute époque.
ultations tous les jours.
Téléphone 4588.
ort. — Prix modérés.
Près de la Gare.
e Berne, N° 9, GENEVE.
cielle M. Philpouat,
cure et Manicure
it : MAISON PRAUD,
BULLE.
tement de toutes les affec-
des pieds, ongles in-
s, cors, etc.
phone 108.
H 43 B.
hâtel-St-Denis : le 1^{er}
du mois, l'après midi,
el de-Ville.

d'avoir payé trop largement le personnel de la Banque de l'Etat. Le public fribourgeois aurait même été très heureux qu'il utilisât à augmenter les traitements de ses employés un peu de tout l'argent dont il a rempli les poches des fribourgeois de marque qu'il introduisit à la Banque de l'Etat. L'administration actuelle a, paraît-il, trouvé équitable d'améliorer la situation de certains employés, surtout de ceux qui étaient le moins bien rétribués. C'est un geste que tout le monde approuve. Il paraît, en outre, qu'on a augmenté d'une dizaine l'effectif du personnel. Cette majoration s'explique par l'augmentation considérable et continue du mouvement des affaires. Le compte de 1910 accuse un mouvement général (voir page 3 du rapport) de Fr. 672 914.339 98 pour toute l'année. Le mouvement général du premier semestre de 1916 dépasse 600 millions. La comparaison des chiffres justifie par elle-même l'augmentation du personnel.

Quand on a tant de choses à se faire pardonner, on devrait s'abstenir de critiquer la direction et l'administration à qui M. Sallin a laissé la tâche ingrate de boucher quantités de trous et de rétablir des équilibres si difficiles à retrouver. On aurait en outre le droit d'être moins arrogant et plus modeste. Ce que nous attendons de M. Sallin, ce ne sont plus des phrases inutiles et des paroles en l'air, mais c'est le remboursement de ce qu'il s'est engagé à payer en forme de restitution. Il se sera quand même tiré d'affaire à bien bon compte et nous ne cesserons pas de regretter qu'on n'ait point mis à exécution la menace de le « fourrer au clou ».

La sonnerie continue.

Fribourg, le 12 juillet 1916.
A la Rédaction de *La Gruyère*,
Bulle.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Il y a décidément quelque chose de changé sous le ciel fribourgeois : la courageuse initiative prise par *La Gruyère* d'ouvrir ses colonnes à la défense, après avoir accueilli l'attaque, est déjà préconisée par son confrère libéral de la capitale, qui écrivait, il y a 8 jours : « Le droit de réponse est partout admis... »

Si, il y a quatre ans, la presse du canton avait été animée de ces sentiments de parfaite équité, il est probable que bien des points auraient été élucidés à temps, et que nous ne ver-

rons pas le principal établissement de crédit d'un Etat suisse et catholique avoir à se défendre lamentablement d'une extorsion avérée de signature.

Le « vieux libéral » qui vous a envoyé la correspondance parue dans votre numéro de samedi dernier me permettra donc de lui donner la réplique, quoiqu'il ait gardé discrètement l'anonymat : quand on est « vieux » et surtout « libéral », on devrait cependant avoir le courage de signer ses lettres.

En réalité, on ne trouve dans l'épître de votre correspondant que beaucoup de mots ; mais des mots ne sont pas des « faits » et le verbiage de M. l'anonyme montre seulement avec quelle naïveté le public a accepté comme pain béni les libellés irqualifiables répandus par la Banque de l'Etat pour tenter de se blanchir, et qui n'ont éclaboussé qu'elle-même.

D'abord, il est inexact de dire que j'étais « l'ami intime » de M. Sallin ; je n'ai eu avec lui que des relations de client à directeur, et M. Sallin peut se targuer d'amitié bien plus hautes que la mienne. Quant aux Rapports présentés au Grand Conseil et aux articles publiés dans la presse déférente, aucun n'aurait supporté l'examen contradictoire. Aussi a-t-on pieusement voulu recouvrir « l'affaire » de la *lotte de plomb* bien connue déjà de votre illustre concitoyen le général Castella.

Ce n'est qu'au cours du procès, et non sans avoir à chaque pas à lutter contre de nouveaux obstacles (cela fera l'objet d'un récit intéressant, plus tard) que peu à peu j'ai réussi à établir la lumière sur des faits outrageusement mis à ma charge et à faire éclater la vérité devant ceux qui ne voulaient pas savoir. C'est ainsi que, par le témoignage de M. Python, autrefois « l'âme de la Banque », et par les protocoles, ont été établis les faits essentiels :

Que c'est la Banque de l'Etat, c'est-à-dire son Conseil d'administration, qui avait chargé la Banque Eggis de liquider les 50.000 lots souscrits par le Conseil le 28 décembre 1898 (dépositions Python, du 4 juin 1915, Nos 27 et 30) ;

que c'est le Comité de la Banque qui avait décidé de faire le prêt de Styrie de fr. 500.000, et en avait fixé les conditions, pour liquider une partie de ses lots (protoc. du Comité du 16 janvier 1902) ;

que c'est le Comité d'administration de la Banque qui « avait eu l'idée et avait créé la Société immobilière suisse (déposition Python N° 45) en vue d'acheter les forêts de Styrie ;

que c'est le Conseil d'administration de la Banque qui, le 28 décembre 1909, présidé par M. Théraulaz, et d'entente avec ses censeurs, « après de longues études du Comité », avait décidé la vente de ses forêts à la Banque Schkaff (protocole du 28 décembre 1909).

Ce sont là des faits nets, précis, irréfutables.

Or, toutes ces décisions, l'on a crié par dessus les toits que c'est M. Eggis qui les avait prises, et que par conséquent lui devait les prendre à sa charge.

Ceux qui ont tout fait, tout étudié, tout décidé, les Conseils, les administrateurs, les censeurs, tous ces messieurs, au moment critique, d'un accord touchant lâchement, ont cherché à esquiver leurs responsabilités, et ont désigné un bouc émissaire pour porter leurs propres péchés... Pour cela, ils se sont traités mutuellement de pauvres d'esprit, d'ignares, d'innocentes victimes, et, pour les besoins de leur trieste cause, entendent se faire passer pour des imbéciles qui, pendant vingt années, n'auraient rien vu, rien connu, rien fait, en dépit du traitement qu'ils touchaient pour voir, connaître, agir... A ce taux là, qui serait surpris si, à quelques années d'ici, devant un nouveau revirement politique, messieurs les administrateurs actuels voudraient se blanchir à leur tour, sous prétexte d'avoir été « les inconscients complices » de M. le président Murty ?

A quel triste rôle certaines gens ne sont-ils pas réduits, par peur de la règle populaire, par peur de perdre leur précieux fauteuil !

Toute cette honte, il arrivera un moment où l'on ne pourra plus la cacher, et la « pure morale » (marque spéciale de la Banque de l'Etat de Fribourg) fera piètre figure à côté du verdict de la « justice tout court ».

Si j'ai signalé le parère de M. le professeur Gmür, c'est parce que ce juriste éminent est autrement placé que nos politiciens pour juger sans passion et sans prévention d'une cause qui touche nos gouvernements. Mais M. le Dr Gmür n'est pas le seul qui ait exprimé catégoriquement son avis sur les procédés de la Banque de l'Etat. Lorsque le moment sera venu, je livrerai à la publicité d'autres consultations encore de juristes et de financiers notables, professeurs de droit d'Universités de la Suisse romande et allemande, qui stigmatisent avec non moins de vigueur et d'indignation les agissements de mon adversaire.

Le « vieux libéral » paraît avoir eu en mains notre dossier qui contient quelques lettres privées que j'écrivais

en 1912 à M. Python, mon ancien condisciple de collège, que je tutoie en effet avec une réciprocité toute démocratique. Cette énormité scandaleuse le « vieux libéral ». J'en déduis que si celui-ci était parvenu par exemple, à la dignité de contrôleur de banque, il se ferait traiter tout au moins d'Excellence par ses anciens copains. M. Python n'a jamais manifesté ce désir, que je sache.

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

EGGIS, anc. banquier.

NOUVELLES SUISSES

Nouveaux convois de prisonniers.

Les transports de prisonniers de guerre invalides destinés à être hospitalisés en Suisse vont reprendre le 17 juillet et dureront jusqu'au 26. On ne connaît pas leur nombre exact. On sait seulement qu'il y aura 400 Belges.

Fer et houille d'Allemagne.

Le fer d'Allemagne continue à arriver, bien qu'en quantité réduite. Les commerçants qui ont été avisés qu'il ne serait pas donné suite à leurs commandes ne sont qu'une minorité ; la plupart reçoivent le fer comme précédemment.

L'importation de la houille est toujours normale.

Le prix des pommes de terre.

Le Département fédéral d'économie publique a pris, samedi matin, les décisions suivantes :

Article premier. — Les prix maxima des pommes de terre hâtives sont fixés, jusqu'à nouvel ordre, comme suit :

a) En cas de vente de quantités de 50 kg. au moins, à 22 centimes le kg. sans sac, franco à la station de chemins de fer la plus rapprochée ou au domicile du destinataire ;

b) En cas de vente de quantités inférieures à 50 kg., à 27 cent. le kg.

Art. 2. — Les autorités cantonales et communales sont autorisées, pour leur territoire :

a) A réduire équitablement les prix des pommes de terre de la récolte de l'année 1915 ;

b) Suivant les conditions locales, à

ce tilbury, et on le connaissait dans toute la contrée, aussi bien que la tête ronde, les cheveux blancs, le regard clair de Toussaint Lumineau. Celui-ci, en attendant sa jument, avait la mine si réjouie que Rousille, qui ne le voyait plus rire depuis longtemps, le regardait du seuil de la maison, et qu'elle se sentait prête à pleurer, sans savoir pourquoi, comme si le printemps était réapparu. Quand il eut bouclé la dernière courroie, il passa sa belle veste à col droit, noua sur son gilet sa large ceinture bleue des dimanches, et glissa dans sa poche deux cigares d'un souvenir d'ami, une friandise dont il se privait, maintenant. Puis il monta dans la voiture, et, tout de suite :

— Hue, la Rousse !

Elle filait si grand train qu'un instant plus tard, sa tête, ornée d'une rosette, avait l'air d'un coquelicot emporté par le vent, rasant les haies. Bas Rouge était de la partie.

Son maître lui avait crié, dans le chemin : « Driot qui arrive, Bas Rouge ! Viens au-devant ! » Et la bête ébouriffée, de son petit galop de loup déhanché, avait suivi la Rousse. Ils furent bientôt tous rendus à Challans. Le métayer traversa les rues sans

FEUILLETON DE « LA GRUYÈRE »

La Terre qui meurt

PAR 29
RENÉ BAZIN

Toussaint Lumineau se réjouissait de le voir naviguer à petite distance de la ferme, et se distraire l'esprit, croyait-il, de l'éternel regret. Il disait : « Le voilà qui reprend goût au yolage. Ça ne peut être que bon pour lui et bon pour tous ». Mais, surtout, il parlait avec Mathurin, avec Rousille, avec le valet, avec les passants, avec ses bœufs parfois, et souvent même, quand il était seul, il parlait avec lui-même de l'enfant qui ne tarderait pas revenir. C'était de l'aide qui arrivait, de la jeunesse et de la joie qui rentraient dans la Fromentière accablée. A table, on ne pouvait causer d'autre chose. « Plus que douze jours, plus que dix, plus que sept ! »

— J'irai le chercher jusqu'à Challans, disait Lumineau.

— Moi, disait Rousille, je lui ferai de la

milière ; il l'aimait tant avant le service !

— Moi, disait Mathurin, la première fois qu'il ira en yole faire une visite à un ami, je l'accompagnerai.

— Et ce qu'il nous racontera d'histoires ! reprenait Rousille. Déjà, pendant son congé, je me souviens, il en avait qui ne finissaient pas. Je n'aurai plus le temps de l'écouter, par exemple ! Je te le renverrai, Mathurin ! Et ça changera la maison, quelqu'un qui causera beaucoup !

Elle ajoutait, avec la gravité d'une personne chargée de veiller aux dépenses :

— Ce qui nous changera aussi, père, ce sera d'acheter le journal, le dimanche. Il n'y manquera pas. Il voudra savoir les nouvelles, notre André.

— C'est jeune ! disait le père, pour l'ex-cuser.

Et tout ce qu'aimait André Lumineau, tout ce qu'on se rappelait de lui, tout ce qu'on espérait de son retour, était indéfiniment répété par l'un ou par l'autre, dans la salle de la Fromentière, où la caresse de pareils discours avait dû monter plus d'une fois vers les poutres enfumées.

Cependant l'enfant dont ils s'occupaient

tous n'avait été avisé par personne du départ de François et d'Eléonore. Par paresse d'écrire, mais surtout par pitié et pour le ménager, on lui avait caché l'événement qui avait tout à coup diminué le nombre de ceux qu'il allait retrouver. Car on ne savait comment il prendrait l'absence de son frère préféré, de son ami d'enfance. Et c'étaient là des choses qu'il valait mieux dire et expliquer doucement, quand il serait dans le pays, dans la maison.

Bientôt une lettre arriva, timbrée d'Alger. Elle donnait, jour par jour, les étapes du voyage. Sous les ormeaux de la Fromentière, ces mots se succédèrent à vingt-quatre heures d'intervalle, dits par l'un de ceux qui restaient et médités pieusement par les autres : « Driot doit quitter Alger en ce moment-ci. — Driot navigue sur la mer. — Driot prend le chemin de fer à Marseille. — Mes enfants, le voilà en terre de France ! »

Donc, un matin qui était le dernier samedi de septembre, Toussaint Lumineau vena double ration d'avoine à la Rousse, et tira hors de la grange le tilbury dont la caisse et les roues étaient peintes en rouge. C'était une relique de l'ancienne prospérité,

réduire de 5 cent. au prix fixé à l'article premier et 2, ou, en raison de grand transport, à autoriser un tion jusqu'à concurrence par kg. ;

e) A augmenter, pour de terre importées en Suisse, les prix de revient, s'ils sont fixés à l'art. premier, à leur prix de revient aux prix maxima.

Art. 3. — Les dispositions ci-dessus entrent en vigueur le 1^{er} juillet 1916.

L'initiative contre militaires. — L'initiative l'abolition des tribunaux réuni 105 000 signatures

Neuchâtel. — Fribourg. — Chaux-de-Fonds. — Digne. — Midi, à l'occasion du par la musique de la sion, le parti socialiste une manifestation anti drapeau rouge et par constance. La population contre-manifesté en faveur de Loys qui assistait à drapeau rouge et les p lacérés à coup de cano échangés et quelques été blessées, entre autre national Paul Graber.

Une foule énorme re lieu de la manifestation

Berne. — Accident dimanche, à l'entrée Kletschberg à Kander voie Weggmann, celi écrasé par le train par à 5 h. 45 et tué. Le m la tête arrachée.

Tessin. — Encom mande de Chiasso à la sette de Zurich qu'un maison Bonomelli, qui change, s'est enfai ave plus de 100,000 fr.

A L'ÉTRANGER

La guerre e

Les nouvelles Paris, 17. — Com Les opérations ont

ralentir l'allure.

Au passage, il salua les des Voyageurs, répondit ques boutiquiers, en mar d'ampleur de son coup supériorité d'un métayer et, bien droit sur son siè les guides, s'éloigna vers un bon kilomètre de la rière lui, disaient : « Il v Cela se voit ! Lui qui a voilà pourtant qui a son Comme la Rousse ét descendit de voiture dan et se tint à la tête de l voyait les rails fuyant v min par où l'un de ses l'autre, tout à l'heure, Fromentière. Ce ne fut motive se précipita en lutait encore contre la le bruit, quand les pre tirent : des bourgeois de rins en congé, des mar venant de Saint Gilles un beau chasseur d'Aff chia sur l'oreille, les

Py'hon, mon ancien collègue, que je tutoie de réciprocité toute délicate énormité scandaleuse. J'en déduis que si j'ai arvenu par exemple, à l'contrôleur de banque, il n'a tout au moins d'Excellence anciens copains. Mais manifesté ce désir, Monsieur le Rédacteur de mes sentiments.

LES SUISSES

Envois de prisonniers. — Les prisonniers de guerre destinés à être hospitalisés vont reprendre le 17 un nombre exact. On sait qu'il y aura 400 Belges.

Le d'Allemagne. — Le nombre continue à arriver, l'activité réduite. Les combats ont été avisés qu'il ne s'agit pas suite à leurs combats qu'une minorité; la situation le fer comme prévu.

Pommes de terre. — Le prix fédéral d'économie pour samedi matin, les déclarations: Les prix maximaux de terre hâtives sont en nouvel ordre, comme prévu.

Vente de quantités de... — à 22 centimes le kg. à la station de chemin d'approche ou au domicile; vente de quantités de... kg., à 27 cent. le kg. Les autorités cantonales sont autorisées, pour équitablement les prix de terre de la récolte de conditions locales, à...

réduire de 5 cent. au plus par kg. les prix fixés à l'article premier, lettres a et b, ou, en raison de grands frais de transport, à autoriser une augmentation jusqu'à concurrence de 5 centimes par kg. ;

c) A augmenter, pour les pommes de terre importées en Suisse, les prix fixés à l'art. premier, s'il est prouvé que leur prix de revient est supérieur aux prix maxima.

Art. 3. — Les dispositions qui précèdent entrent en vigueur le 18 juillet 1916.

L'initiative contre les tribunaux militaires. — L'initiative lancée pour l'abolition des tribunaux militaires a réuni 105 000 signatures.

Neuchâtel. — Bagarre à la Chaux-de-Fonds. — Dimanche après-midi, à l'occasion du concert donné par la musique de la deuxième division, le parti socialiste avait organisé une manifestation antimilitariste avec drapeau rouge et pancartes de circonstance. La population indignée a contre-manifesté en faveur du colonel de Loys qui assistait au concert. Le drapeau rouge et les pancartes ont été lacérés à coup de cannes, des horions échangés et quelques personnes ont été blessées, entre autres le conseiller national Paul Graber.

Une foule énorme se trouvait sur le lieu de la manifestation.

Berne. — Accident mortel. — Dimanche, à l'entrée du tunnel du Lötschberg à Kandersteg, le garde-voie Weggmann, célibataire, a été écrasé par le train partant de Brigue à 5 h. 45 et tué. Le malheureux a eu la tête arrachée.

Tessin. — Encore un. — On mande de Chiasso à la Nouvelle Gazette de Zurich qu'un employé de la maison Bonomelli, qui spéculait sur le change, s'est enfi avec une somme de plus de 100,000 fr.

A L'ÉTRANGER

La guerre en Europe.

Les nouvelles officielles. Paris, 17. — Communiqué de 23 h. Les opérations ont encore été gé-

ralentir l'allure. Au passage, il salua la patronne de l'hôtel des Voyageurs, répondit au salut de quelques boutiquiers, en marquant, par le peu d'ampleur de son coup de chapeau, toute la supériorité d'un métayer sur un traquant, et, bien droit sur son siège, tout fier, tendant les guides, s'éloigna vers la gare, qui est à un bon kilomètre de la ville. Les gens, derrière lui, disaient: « Il va chercher son gars! Cela se voit! Lui qui a eu des malheurs, le voilà pourtant qui a son lot de chance! » Comme la Rousse était vive, Lumineau descendit de voiture dans la cour de la gare et se tint à la tête de la jument. De là, il voyait les rails fuyant vers la Roche, le chemin par où l'un de ses fils était parti, par où l'autre, tout à l'heure, allait rentrer à la Fromentière. Ce ne fut pas long. La locomotive se précipita en sifflant. Le métayer lutta encore contre la jument effrayée par le bruit, quand les premiers voyageurs sortirent: des bourgeois de Challans, des marins en congé, des marchandes de poissons venant de Saint Gilles ou des Sables, enfin un beau chasseur d'Afrique, mince, la chéchia sur l'oreille, les moustaches blondes

nées et interrompues par un épais brouillard. Il ne s'est rien passé d'important aujourd'hui.

Sur le front britannique, au cours de quelques actions locales, nous avons fait un certain nombre de prisonniers.

Le chiffre total des Allemands non blessés pris par nous s'élève à 1890 officiers et 10.779 hommes. Les pertes ennemies en artillerie sont plus importantes encore.

Le matériel actuellement en notre possession comprend: 5 obusiers de 8 pouces, 3 obusiers de 6 pouces, 4 canons de 6 pouces, 5 autres gros canons, 37 pièces de campagne, 30 obusiers de tranchées, 66 mitrailleuses et plusieurs milliers de coups en munitions de tout genre.

Il reste un grand nombre de canons qui n'ont pas encore été ramenés, sans compter tous ceux qui ont été détruits par notre feu et que l'ennemi a abandonnés.

Sur la rive droite de la Meuse, la lutte d'artillerie continue dans la région de Souville. Le chiffre des prisonniers faits par nous dans le secteur de Fleury, dans la journée du 15 juillet, est de 200 hommes environ.

Sur le reste du front, journée calme. Le temps est très mauvais.

En Lorraine, après un bombardement assez étendu, les Allemands ont tenté deux contre-attaques contre nos positions dans la région de Ham au sud-est de Nomeny. Ils ont été repoussés, abandonnant des prisonniers.

Aucun événement sur le reste du front.

L'armée anglaise sur la Somme.

Le général Haig a télégraphié à Londres, le 14 juillet:

« J'ai attaqué la seconde ligne de défense ennemie, ce matin, à l'aube. Nos troupes ont pénétré dans les positions ennemies sur un front de six kilomètres et demi et ont conquis plusieurs localités fortement défendues. La lutte continue avec violence.

Incendie de Tatoi propriété du roi de Grèce.

On télégraphie d'Athènes au Petit Parisien:

C'est jeudi matin, à huit heures, que s'est allumé le premier foyer; le feu détruisait entièrement la forêt de Tatoi, gagna la résidence royale d'été et causa des dégâts déjà évalués à plus de quarante millions.

La forêt de Tatoi est la plus grande forêt de Grèce. Ce vaste domaine appartient au roi, qui entretenait la chasse magnifique en indépendant; il est situé à 26 kilomètres d'Athènes.

relevées, la musette bondée de choses, qui interrogea la cour d'un coup d'œil, eut un sourire et accourut, les bras ouverts.

— Papa! Ah! quelle veine! c'est papa! Quelques témoins, indifférents, virent deux hommes qui s'embrassaient devant tout le monde et se serraient à s'étouffer.

— Mon Driot! disait le vieux. Que je suis content!

— Mais moi aussi, papa!

— Non, pas tant que moi! Si tu savais!

— Quoi donc?

— Je te raconterai ça. Mon Driot, que ça fait du bien de te revoir!

(A suivre.)

Ce n'est plus à l'heure actuelle qu'un immense brasier. Des portes d'Athènes on voit les grandes traînées lumineuses et l'horizon est barré par une ligne de feu sur une longueur de plus de 20 kilomètres.

Quoi que l'on tente, pour faire la part du feu, il franchit tous les barrières et s'avance menaçant. Nous croisons des paysans qui fuyent devant le sinistre, ils habitaient le petit hameau enclavé dans le domaine de Tatoi, mais le feu brûla leurs demeures et ces malheureux s'enfouirent dans la nuit, emportant sur des chariots tout ce qu'ils purent sauver. D'autres chassèrent devant eux les troupeaux qu'ils ont pu arracher au désastre, c'est un tableau inoubliable de désolation.

Le pavillon de la reine Olga, où se trouvaient enfermés des trésors magnifiques, a été complètement détruit. Les pertes sont estimées à sept millions. Le palais du roi est incendié et toutes les dépendances brûlées. La caserne qui s'élevait auprès du palais royal est complètement brûlée; brûlé aussi le palais du prince héritier. On dit que le roi, contemplant le désastre et la ruine du domaine qu'il affectionnait tout particulièrement, ne put retenir ses larmes.

Toutes les troupes d'Athènes et de Chalcis sont sur les lieux du sinistre. On ne croit pas que l'incendie puisse être éteint avant plusieurs jours.

CANTON DE FRIBOURG

Tirage de valeurs. — Le 10 juillet a eu lieu le soixantième tirage des primes des obligations de l'emprunt de 8 millions (1895) de la Banque de l'Etat.

La prime de 10,000 fr. est échue au numéro 28,970; la prime de 2,000 fr. au numéro 71,135; celle de 1000 fr. au numéro 12,411. Les numéros 17 mille 946, 18 826, 23,078, 23,482, 25 mille 290, 61,744, 64,186, 66,097, 71 mille 255 et 79,439 gagnent chacun 500 fr.; les numéros 4,814, 5,173, 29,672, 36,449 et 59,930 gagnent chacun 400 fr.

GRUYÈRE

Nécrologie. — Samedi dernier, à La Tour-de-Trième, M. Léon Remy est décédé presque subitement. C'est une physionomie bien connue et sympathique à tous qui disparaît de notre pays. Sa mort prive l'histoire d'un de ses plus fervents collaborateurs.

M. Léon Remy était né en 1844. Il était le fils de M. Auguste Remy, ancien receveur d'Etat, à Bulle, neveu de M. Jacques Remy, ancien préfet de la Gruyère. C'est à ce dernier titre qu'il dut ses goûts pour les livres, car c'est chez son oncle qu'il puisa ses premières connaissances bibliophiles qui ont fait de lui un des bibliophiles les plus documentés de la Suisse romande. C'est grâce à sa recherche constante et persévérante de tout ce qui pouvait intéresser l'histoire que l'on doit la conservation de documents précieux. En outre, M. Léon Remy était un collectionneur de monnaies émrites; il constituait une collection très riche et très intéressante dont, à juste titre, il était fier et qu'il était heureux de montrer à ses amis.

M. Léon Remy, après une vie bien remplie, laisse le souvenir d'un homme

affable, d'un commerce agréable, d'un charmeur dans sa conversation sans fard et si documentée. Il ne laisse que des amis.

Rappelons qu'il était un des plus anciens membres de la Société Fribourgeoise d'histoire. Lors d'une des dernières assemblées annuelles, il y a deux ans, il reçut de ses nombreux collègues, admirateurs et amis, un souvenir et une épître fort élogieuse, à l'occasion de son jubilé de membre de cette Société.

Nous prions les nombreux parents de bien vouloir agréer les expressions de notre sympathie dans ce deuil qui frappe tout le pays.

Doctorat en théologie.

M. l'abbé Louis Jordan, de Bulle, élève du Séminaire français de Rome, vient de subir avec succès les examens du doctorat en théologie.

Les canicules.

— Depuis trois jours, nous sommes en pleines canicules. Il semble que cette époque, qui a débuté par un temps favorable, doive enfin nous favoriser d'une période de beau. La campagne, si riche en promesses, va prospérer et nous prodiguer ses dons.

C'est aussi l'époque préférée pour les excursions. Dimanche, les citadins n'ont eu garde de ne pas profiter du beau; ils étaient fort nombreux ceux qui sont allés dans la montagne puiser le réconfort d'un air salubre et embaumé. Chaque année, les adeptes de la montagne deviennent plus nombreux. On ne saurait que s'en réjouir au point de vue de la santé générale.

Ecole secondaire.

— Les examens de clôture de l'école secondaire de la Gruyère auront lieu le samedi 22 juillet, dès 8 h. du matin. Ces examens sont publics.

Bibliographie.

Pomologie romande illustrée, éditée par la Commission pomologique. Les 52 meilleures variétés de fruits pour la grande culture, avec reproductions en couleurs d'après échantillons cultivés au pays. Renseignements pratiques sur la culture des arbres et arbustes fruitiers, 1916; prix, fr. 7; en souscription, à fr. 5, chez M. John Wolf, secrétaire de la Commission, Grand-Saconnex, Genève.

Ce programme, que la Commission pomologique s'était imposé, elle l'a exécuté d'une manière qui fait honneur à la haute compétence et au dévouement de ses membres.

La première partie de l'ouvrage comprend, sous une forme concise et claire, des renseignements pratiques sur la culture des arbres fruitiers.

La seconde partie renferme la description de: 12 poires, 15 pommes, 4 abricots, 4 pêches, 5 cerises, 5 prunes, 1 coing, 4 groseilliers, 2 framboises, 2 ronces.

Pour chaque variété: nom et synonymes, époque de maturité, forme et particularités du fruit, caractères de l'arbre, porte greffes; enfin, observations particulières.

Une planche en couleurs, fort bien faite, accompagne chaque description.

Le caractère distinctif des fruits représentés, leur forme, leur coloris particulier, sont fidèlement observés et reproduits. Les mérites de chaque variété ont été pesés longuement et en toute conscience.

Analyser en détail le contenu de cet excellent ouvrage nous entraînerait trop loin, tant il contient d'indications sur ce qu'il faut faire et sur ce qu'il faut éviter, pour réussir.

PAR SON POUVOIR PHÉNOMÉNAL ce remède opère des miracles

Des Aveugles, des Sourds, des Paralytiques,
ont vu, entendu, marché,
Des Cancéreux, des Ankylosés, des Rhumatisants
condamnés, ont été guéris.

Les guérisons inespérées dues à ce remède sont d'un caractère si inattendu qu'elles ont causé un immense étonnement à l'entourage, une vive curiosité chez les médecins et une profonde admiration, une reconnaissance ardente chez les malades. Souvent il a guéri des invalides, des noués, des sourds ou aveugles par arthritisme réputés incurables, de la façon la plus incompréhensible et défiant toute explication. Miracle si l'on veut, mais miracle scientifique, ce mystère est maintenant éclairci et si le **Dissolvant**, tel est le nom de ce remède, opère si bien, c'est tout simplement parce qu'il dissout l'acide urique dans l'arthrite sèche, la contracture musculaire, l'obésité arthritique. Il dissout l'urate de chaux du rhumatisme déformant, de la goutte, de la sciatique, de la cataracte. Il dissout les pétrifications gonflées dans les goitres, tumeurs et durcissement de l'estomac ou des organes génitaux, prostate, matrice, ovaires. Il dissout les grossiers calcaires, calculs, pierres du foie et des reins, les calculs des glandes ou cancers arthritiques. Il dissout les poussières insolubles du sang dans les vices du sang héréditaires ou involontaires, maladies de peau, catarrhe arthritique du nez et des oreilles, iritis arthritique des yeux, catarrhe arthritique de la vessie et des voies urinaires. Il dissout les plaques calcaires de la moelle épinière chez les ataxiques, celles des veines dans l'artério sclérose, celles de la peau dans le lupus, les ulcères, celles du cerveau dans les insomnies, névralgies, bourdonnements d'oreilles. Il guérit parce qu'il pénètre partout où il y a quelque dépôt mauvais pour vous en débarrasser et, s'il triomphe de certaines maladies qu'on ne pouvait guérir auparavant, c'est qu'il pénètre et dissout ce que les anciens médicaments n'avaient pu pénétrer et dissoudre.

Les preuves indéniables et multiples sont à la disposition des malades. Le prix, que j'aurais pu faire considérable pour m'acquérir une grosse fortune, a été rendu accessible à tous, au prince comme à l'ouvrier. D'ailleurs une brochure renfermant toutes les explications et intitulée : « La Guérison certaine des Rhumatismes et des Maladies Arthritiques » est envoyée, **Gratuit et Franco**, à tous ceux qui en font la demande par lettre ainsi adressée :

Brochure 1406 A, Pharmacie Perraud, 132, Palais Royal, Paris.

A REMETTRE, pour raison de santé, à BULLE, au centre des affaires, à de favorables conditions, important

commerce de denrées coloniales.

S'adresser à Pascal REMY, à Bulle.

LA Grande Foire aux Poulains de BULLE

aura lieu le LUNDI 25 SEPTEMBRE 1916.

L'IMPRIMERIE GLASSON FRÈRES BULLE

se charge de l'exécution prompte et soignée de TOUS TRAVAUX D'IMPRESSION, aux PLUS BAS PRIX DU JOUR.

LAIT

Fromager solvable cherche à acheter du

lait

pour faire du fromage.
Faire offres sous P 1162 B, à Publicitas, S. A., Bulle.

A vendre

une baignoire, une table de cuisine et un potager.
S'adresser chez M. Jean Gabriel, en Braille, Broc.

ON DEMANDE

pour la montagne un domestique sachant traire.
S'adresser à Publicitas, S. A., Bulle.

Mises juridiques.

L'Office des poursuites de la Gruyère vendra en mises publiques, le 21 juillet 1916, dès 10 heures du jour, à domicile, 1 pendule appartenant à M. Jules Groguez, à Broc.
Bulle, le 18 juillet 1916.
L'Office des poursuites.

A vendre

un gros chien de garde.
S'adresser à l'Usine de lait condensé, Epagny.

Jeune homme

robuste, ayant travaillé dans laiterie peut entrer de suite contre bon gage, à la Laiterie de la Place, M. J. Portmann-Nussbaum, La Chaux-de-Fonds.

AVIS

Le soussigné se recommande pour entreprises de drainages, captage d'eau et bûcheronnage, etc. — Prix modérés.
Léon DUDING, entrep., Riaz.

Rideaux brodés

Grands et petits rideaux en mousseline, tulle et tulle application, par paire et par pièce, vitrage, brise-bise, etc. Vente directement au consommateur. — Echantillons par retour du courrier.

H METTLER, Hérissau.

Fabrique spéciale de rideaux brodés.

Commune de Bulle. Vente de terrain.

Samedi 22 juillet 1916, de 2 à 3 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville, la Commune de Bulle vendra, par voie de mises publiques, une parcelle de terrain, à détacher de l'article 1420 du cadastre de Bulle, au lieu dit « Les Places ».

Le Secrétariat communal.

Mme F. Ormin

SAGE-FEMME
reçoit des pensionnaires à toute époque.
Consultations tous les jours.
Téléphone 4588.

Confort. — Prix modérés.
Près de la Gare.
Rue de Berne, N° 9, GENEVE.

Sommelière

brave et honnête est demandée dans établissement de Bulle.
S'adresser sous P 1144 B à Publicitas S. A., Bulle.

On demande

de suite 2 ou 3 bons bûcherons

pour la France. Bon salaire. Travail à la journée ou en tâche.
S'adresser sous P 1142 B, à Publicitas S. A., Bulle.

Maison à vendre.

A VENDRE, pour cause de départ, à BROC, à proximité de la Fabrique, une maison d'habitation avec 3 appartements.
S'adresser à M. Jean Gabriel, Broc.

Bois de sapin

On demande à acheter importantes quantités de sapin en planches et carrelats.

Adresser offres avec indication du disponible à Case postale, 15423, LASANNE GARE.

A vendre

plateaux de verre chez M Seydoux François, Vaulruz.

DOMAINE

à louer de gré à gré, 55 poses environ, sis à Sorens. Beau verger; entrée en jouissance le 1^{er} février 1917.

S'adresser à Mme Vve Ayer, à Gumefens.

E. SUMEREAU, ébéniste BULLE

derrière l'église

se charge de la Réparation et de la remise à l'état de neuf de tous genres de meubles.

LA GENEVOISE

Compagnie d'Assurances sur la vie.
GENÈVE

10, Rue de Hollande.
Fondée en 1872.

sous le contrôle du Bureau fédéral des Assurances, Berne.

ASSURANCES

MIXTES avec ou sans clause d'invalidité. — Au DÉCÈS à primes viagères ou temporaires. — A TERME FIXE ou DO-TALE pour constitution d'un capital en faveur d'enfants.

Combinaisons diverses

La Compagnie dispose dans ses caisses de 122 fr. pour chaque 100 fr. de valeur actuelle de ses engagements.

La Direction, 10, rue de Hollande, à Genève, Tél. 39-47, répond immédiatement à toute demande de renseignements concernant les diverses opérations d'assurances.

Agent général pour le canton de Fribourg :

EMILE ULDRY, Rue de la Préfecture, 210, Fribourg.
Téléphone 504.

Rentes viagères immédiates

Tarif pour hommes :
à 60 ans, 9,56 %
70 » 14,10 »
65 » 11,44 »
75 » 17,62 »

Le tarif pour femmes est un peu inférieur.

Rentes viagères différées

pour pension de retraite à partir d'un âge fixé par le contractant.

Rentes immédiates sur deux têtes.

Fromage de Gruyère Max. CUENNET, BULLE

FROMAGES gras, mi-gras, 1/4 gras et maigres.

Vacherins pour fondues. Sérac de montagne.

Prix avantageux. — Conditions favorables.

Gros. Expéditions. Détail.

SANO

la meilleure boisson populaire, si saine et sans alcool, ne devrait manquer dans aucune famille, ni aux instituts et fabriques. Préparation très simple. Prix de revient environ 12 cent. Les substances « Sano » sont en vente pour 120, 60 et 12 litres, dans les sociétés de consommation, drogueries et épiceries. Dépôts à Maules, chez : Mme Agathe Ober-son, Mlle Pasquier Caroline. Vaulruz : Ph. Borcard, boursier.

Pour localités sans dépôt, on demande dépositaires.
Le fabricant : Max Gehring, à Kilchberg, près Zurich.

Magasin de Chaussures Vve Sottas-Thalmann, Bulle

Maison Barras, en face du Cheval-Blanc.
On y trouve toujours un grand choix de chaussures en tous genres, fines et ordinaires pour Messieurs, Dames et Enfants et malgré la forte hausse, les chaussures sont toujours à des prix sans concurrence.

Marchandises de 1^{er} choix. — Maison de confiance.
Se recommande.



ABONNEMENTS

Suisse . . . 1 an, Fr. 4.50
 . . . 6 mois : 2.50
 Étranger . 1 an : 5.—
 . . . 6 mois : 3.—
 payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

Justice et

Trop récente est la page dans nos colonnes a existant entre la Banque Fribourgeoise, d'une part, et Sallin, ancien directeur, pour que nous dé- ter quelque chose. Mais, dans l'intérêt de la justice, dans l'intérêt de la conclusion pratique, il est donc indéniable que les fautes ont été commises de notre établissement en attribuer exclusivement la responsabilité? Sont-ce les de en cause qui doivent avoir les conséquences, non pas, mais morales, des fautes. Au point de vue matériel, les conséquences sont trop grandes pour intéressés, tous ceux qui ont pu ou prou dans les affaires. Les fautes suffisent à les couvrir docilement, obéissant à quelques motifs politiques, mais il a passé l'éponge sur la responsabilité des responsables à vis de certains auteurs de ces erreurs qui ont entraîné des pertes. Il est donc intéressant sur ce point et d'ouvrir une discussion, le pays suisse à quoi s'en tenir. Mais il n'y a pas que des fautes financières dans ces affaires. Ces agissements ont des conséquences graves et ont entraîné une répercussion dans toute la population. Ce fut un moment d'indignation même, dans lequel on pouvait croire à des sentiments à l'égard de la justice. Mais, cependant, il est évident que l'on y considère la justice. Mais notre bon peuple n'oublie pas que c'est son bien. Il consent à porter toutes les vices et turpitudes, pourvu que les apparences n'en soient pas ternies. Et on lui a fait croire que le monde que nous habitons n'était rien de plus qu'un jeu de scène, un bien platôt qu'un jeu de scène. C'est pourquoi la r-